

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1012^e séance, tenue le mardi 15 avril 2008,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont, les doyens, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni De Paoli, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Jacques Boucher; la représentante du directeur de l'École HEC-Montréal, Mme Ruth Dupré; les membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Michèle Brochu, M. André Ferron, M. Stéphane Vachon; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, Mme Hélène David, Mme Nicole Dubreuil, M. Raymond Lalande, Mme Sylvie Normandeau; des étudiants, M. Maxime Desmarais-Tremblay, M. Robert Martin, M. Éric Peters, M. Vincent Ranger; un chargé de cours; M. Najib Lairini; des observateurs, M. Pierre Chenard, Mme Rachel Houle.

INVITÉS : M. Jean-Pierre Blondin, adjoint aux développements académiques—campus régionaux, au vice-rectorat—Affaires académiques, et Mme Anne-Marie Huynh, conseillère en système d'information, au Registrariat, pour la délibération CE-1012-6; les successeurs aux membres étudiants : M. Mountagha Sow, M. Louis-François Brodeur et M. Nicolas Descroix.

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton, la vice-rectrice—International et relations institutionnelles, Mme Martha Crago; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Guy Berthiaume; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean Duhaime, Mme Francine Girard, M. René Durocher, M. Claude Lamarche, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Micheline Cambron, M. Jacques Gresset, M. François Prince, M. Robert Prud'homme; des observateurs, Mme Christine Colin, Mme Louise Hélène Richard; la secrétaire générale : Mme Francine Verrier.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-1012-1

ORDRE DU JOUR

CE-1012-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1011^e séance tenue le 25 mars 2008
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1 École HEC-Montréal
 - Création d'un microprogramme en Expertise professionnelle—CGA
6. Positionnement des universités québécoises dans les différents secteurs de formation, offres de programmes hors-campus dans la région métropolitaine et projet de l'UdeM à Laval
7. Faculté des arts et des sciences
 - Mesures de rattrapage
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1012-2

Procès-verbal de la 1011^e séance tenue le 25 mars 2008

CE-1012-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1011^e séance tenue le 25 mars 2008, tel que présenté.

CE-1012-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1012-3

La liste des affaires découlant (1011^e séance tenue le 25 mars 2008 et 1010^e séance tenue le 26 février 2008) a été déposée en séance. Le président en fait la présentation.

CE-1012-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1012-4

CE-1012-4.1 Résultats des admissions et des inscriptions CE-1012-4.1

Le registraire présente des données récentes relativement aux résultats des processus d'admission et d'inscription. Les données relatives au trimestre d'automne 2008 présentent des indicateurs positifs en regard du nombre de candidats et du nombre de choix de programmes. Le processus de transfert des offres d'admission en inscriptions formelles débutera prochainement.

Le président souligne les efforts remarquables et solidaires des unités durant cette période importante des processus d'admission et d'inscription.

CE-1012-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-1012-5

La doyenne de la Faculté des études supérieures et la représentante de l'École HEC Montréal présentent le projet suivant.

CE-1012-5.1 ÉCOLE HEC MONTRÉAL CE-1012-5.1
- Création d'un microprogramme en Expertise professionnelle—CGA

A-33/1012^e/617

Le microprogramme en Expertise professionnelle—CGA a été développé en lien avec l'Ordre des comptables généraux accrédités—CGA. Depuis septembre 2007, cet organisme exige que les candidats au titre professionnel CGA réussissent un programme court de deuxième cycle de 15 crédits afin de se présenter aux examens nationaux d'accréditation. Le microprogramme proposé permettra de répondre aux exigences de formation de l'Ordre des CGA, et permettra de préparer aux examens nationaux d'accréditation les étudiants ayant complété des études de premier cycle en comptabilité. Le microprogramme est reconnu par une attestation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme en Expertise professionnelle—CGA, à l'École HEC Montréal, conformément au document A-33/1012^e/617.

CE-1012-6 POSITIONNEMENT DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES DANS LES DIFFÉRENTS CE-1012-6
SECTEURS DE FORMATION, OFFRES DE PROGRAMMES HORS-CAMPUS
DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE ET PROJET DE L'UDEM À LAVAL

A-33/1012^e/618

Pour cette délibération, la Commission reçoit M. Jean-Pierre Blondin, adjoint aux développements académiques—campus régionaux, au vice-rectorat—Affaires académiques, et Mme Anne-Marie Huynh, conseillère en système d'information, au Registrariat.

Le président mentionne que la présentation proposée à ce point de l'ordre du jour permettra de connaître le positionnement de l'Université dans le réseau universitaire québécois, ainsi que le positionnement actuel de la concurrence universitaire. La présentation abordera également le

projet de la Cité du savoir à Laval. Le président invite les membres à faire part de leurs commentaires au terme de la présentation.

Le président donne la parole à la vice-rectrice adjointe aux études. À l'attention des doyens, qui ont déjà reçu une partie de l'information qui sera présentée, la vice-rectrice adjointe précise que le contenu de la présentation a fait l'objet d'une mise à jour en date du mois de mars 2008. La présentation proposée comportera trois parties : 1. le positionnement des universités québécoises dans les différents secteurs de formation (incluant le positionnement de l'Université de Montréal dans le réseau québécois pour le premier cycle); 2. l'offre de programmes hors campus dans la région métropolitaine; 3. le projet UdeM à Laval en tant qu'offre de formation réfléchie. La présentation de la vice-rectrice adjointe est assistée par la projection d'acétates électroniques.

1. Positionnement des universités québécoises dans les différents secteurs de formation

Cette partie propose de tracer un portrait statistique comparatif du réseau universitaire québécois et d'y situer l'Université de Montréal, de manière à démontrer l'importance relative des secteurs disciplinaires et des types de programmes selon l'établissement. Les données utilisées portent sur les effectifs étudiants au trimestre d'automne 2006 dans le réseau universitaire québécois, et sont précisées selon le cycle d'études, selon le secteur disciplinaire, et selon le type de programmes. Un graphique présente des données comparatives sur les établissements francophones du réseau aux trois cycles d'études.

Une sous-section porte sur le positionnement de l'Université de Montréal dans le réseau québécois pour le premier cycle. Les données sont décrites selon les secteurs disciplinaires (Sciences humaines, Sciences administratives, Sciences appliquées, Sciences de l'éducation, Santé, Lettres, Sciences pures, Arts, Pluridisciplinaire, Droit.). Le classement de l'Université (avec ses écoles affiliées) la situe au premier rang ou au deuxième rang dans 7 des 10 secteurs disciplinaires identifiés. D'autres données portent sur les effectifs étudiants de premier cycle selon le secteur disciplinaire. Par la suite, on précise les données sur les effectifs étudiants de deuxième cycle selon l'ensemble du réseau, selon le secteur disciplinaire, et selon le type de programmes. On observe que l'Université occupe le premier rang dans les maîtrises, soit 5 100 effectifs sur 29 875, correspondant à une proportion de 17,1 % du réseau. Les tableaux suivants précisent les données sur les effectifs au deuxième cycle selon les 10 secteurs d'études précédemment identifiés. Pour le deuxième cycle, le classement de l'Université (avec ses écoles affiliées) selon le secteur disciplinaire montre qu'elle occupe le premier ou le deuxième rang dans tous les secteurs. Un tableau précise des éléments d'information sur la situation particulière de l'Université de Sherbrooke.

2. Offre de programmes hors campus dans la région métropolitaine

Citant l'exemple de l'Ontario, qui a tenu compte de prévisions sur la demande croissante en éducation supérieure en vue de définir des plans d'expansion, cette partie de la présentation examine des données sur les développements réalisés ou projetés de campus régionaux par les universités du réseau universitaire québécois. La nomenclature tient compte de l'établissement de programmes offerts « en cohorte » (par exemple, par deux ou plusieurs facultés). Par la suite, on examine la situation de la concurrence dans la région de Montréal et en périphérie, à partir des informations disponibles sur les programmes et les cours offerts par les institutions concurrentes; des tableaux présentent la liste de ces offres de programmes et de cours pour chacune des universités (aux trois cycles d'études). Une carte présente la situation de la concurrence dans la région métropolitaine élargie, et est accompagnée d'un tableau sur l'offre de programmes dans les sites satellites dans la région métropolitaine, précisant les données selon le cycle d'études; au total, 222 programmes de premier cycle et 129 programmes de grades supérieures sont actuellement offerts. En regard des données recueillies, cette partie de la présentation conclue qu'à proximité de l'Université, plusieurs institutions disposent de campus régionaux et ont développé des cours et des programmes hors campus bien établis. Les Facultés de l'Université qui apparaissent davantage visées par ces offres de formation hors campus sont : Sciences infirmières, Sciences de l'éducation et Arts et sciences. L'université de Sherbrooke, l'Université du Québec en Outaouais et l'Université du Québec à Trois-Rivières constituent la présence la plus importante en région métropolitaine. Des stratégies d'action ont été envisagées, par la sensibilisation de l'ensemble des composantes de la communauté universitaire à cette situation, et par la poursuite du développement de l'offre de formation à travers les campus régionaux, de manière à assurer le

positionnement de l'Université dans la couronne nord de la région métropolitaine, notamment par l'expansion du Campus Laval, prévue en 2009.

3. Le projet UdeM à Laval : une offre de formation réfléchie

Cette dernière partie de la présentation présente des composantes du projet de développement de la Cité du savoir à Laval. Parmi ces composantes, on signale : le développement d'une offre de programmes qui soit ciblée (soit les facultés des Sciences de l'éducation, des Sciences infirmières, des Arts et des sciences (psychologie, psychoéducation, criminologie, service social), et de l'Éducation permanente). En appui, une clinique multidisciplinaire en intervention psychosociale sera créée. Le principe de développer une offre de formation réfléchie se pose selon les domaines de formation. Par exemple, les développements dans le domaine de la santé viseront à répondre à la pénurie actuelle et prolongée de main d'œuvre infirmière. L'approche visant le développement d'une offre de formation réfléchie est également définie par un ensemble de principes régissant ce développement : 1. garantir l'intégration au milieu et la pertinence sociale de l'offre de formation; 2. développer des programmes complémentaires à l'offre de formation du campus principal; 3. offrir une formation innovante; 4. assurer une formation de qualité; 5. consolider la mission de formation continue, au premier cycle et aux cycles supérieurs. Pour chacun de ces principes, des actions et stratégies ont été identifiées. Des éléments d'information portent sur l'expansion stratégique que constituera l'amélioration des infrastructures du campus de Laval, les infrastructures actuelles ne permettant plus d'augmentation d'offre de cours et de programmes. La situation de la Cité du savoir se révèle également stratégique, étant située à proximité de la Cité de la santé (constituant notamment un pôle majeur de formation pour les résidents en médecine familiale et un pôle majeur de stages en santé et en intervention psychosociale) et du Collège Montmorency. La Commission scolaire de Laval, les Services correctionnels et le Centre de santé et de service sociaux de Laval constituent d'autres partenaires importants. Le projet de la Cité du savoir sera le cadre de développements novateurs dont la Clinique universitaire multidisciplinaire, la définition d'axes de formation thématiques (par exemple, un pôle de programmes en communication), et l'articulation de la complémentarité des programmes qui y seront implantés (par exemple, par des regroupements de professeurs de disciplines différentes favorisant le partage et la mise en commun d'expertises). La Cité du savoir comportera également le développement d'une offre de formation continue créditée aux cycles supérieurs et de formations pour les professionnels en exercice; ces aspects ne sont pas à négliger, considérant que plus de 15 000 diplômés de l'Université habitent le territoire Laval-Laurentides-Lanaudière.

À la suite de la présentation, la vice-rectrice adjointe aux études reçoit les questions et commentaires des membres.

En réponse à des questions présentées par M. Raymond Lalande, la vice-rectrice adjointe précise qu'à l'exception de l'Université Concordia, les universités anglophones n'ont pas, à ce jour, développé de campus régionaux. Elle explique également que la présence de deux universités distinctes sur un même campus n'a pas donné lieu à des ententes ou à des collaborations de développement; les développements sur des campus régionaux se posent dans un contexte de concurrence. La vice-rectrice prend note d'une remarque de M. Lalande sur la possibilité d'envisager des collaborations avec les universités anglophones, notamment en regard du développement du campus Laval et des coûts importants que certains développements représenteront. Sur ces questions, le président apporte des précisions sur l'accentuation des développements de campus régionaux par les universités de recherche, et sur des partenariats envisagés en regard du projet de la Cité du savoir à Laval.

En lien avec une question présentée par M. Lalande, M. Michel D. Laurier mentionne qu'un projet de partenariat a été envisagé avec l'UQÀM au niveau de programmes de maîtrise. Il souligne l'importance de développer certaines alliances stratégiques afin d'être en mesure de contrer une certaine concurrence. M. Laurier observe par ailleurs que les développements de l'Université de Sherbrooke au niveau de programmes d'études supérieures présentent une ampleur inattendue. Remarquant que certains titres de programmes réfèrent à des formulations ou à des domaines inhabituels, M. Laurier s'informe s'il existe un organisme régulateur en ces matières.

Le président mentionne que les organismes qui pourraient être concernés par ces questions restent la CREPUQ et le MELS. Il reste qu'en ces matières, les universités souhaitent conserver leur autonomie. Par ailleurs, le président considère légitime qu'en tant qu'organismes publics, les universités soient tenues de démontrer la pertinence des programmes qu'elles développent. En regard des situations signalées par M. Laurier, le président précise que la Ministre a porté la problématique de la concurrence interuniversitaire à l'attention des recteurs au niveau de la CREPUQ. Bien qu'un projet de déclaration commune des recteurs ait été envisagé en vue de baliser ces développements, les universités vont préférer appliquer des mesures d'autorégulation.

Se reportant à une remarque présentée par M. Laurier, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures signale que le programme de *Doctorat dans le domaine du savoir* semble correspondre à la formule du programme individualisé.

M. Maxime Desmarais-Tremblay signale qu'au-delà de la comparaison entre le nombre de programmes et le nombre d'étudiants, il conviendrait d'identifier des indicateurs relatifs à la qualité de la formation, considérant que des programmes présentent des formules différenciées; pour exemple, M. Desmarais-Tremblay mentionne le programme de Baccalauréat en sciences infirmières, qui applique l'approche pédagogique d'apprentissages par problèmes. M. Desmarais-Tremblay présente des questions sur le projet de la Cité du savoir à Laval, soit le nombre d'étudiants que ce campus reçoit ou recevra, le moment où le nouveau pavillon sera complété, et la possibilité que les professeurs se trouvent dans l'obligation d'aller enseigner sur ce campus.

M. Jean-Pierre Blondin précise que le campus compte environ 1 000 étudiants mais que ceux-ci ne fréquentent pas le campus à temps plein. Le projet prévoit recevoir environ 2 000 étudiants à temps plein. M. Blondin mentionne qu'il n'y aura pas d'obligation pour les professeurs d'enseigner sur ce campus. Toutefois, certains nouveaux professeurs seront engagés avec le mandat d'enseigner dans les programmes qui y seront développés. Le président ajoute que dans le cas des unités qui participeront à ce projet, les programmes qu'elles y développeront donneront lieu à l'ouverture de nouveaux postes de professeurs.

Mme Michèle Brochu présente certaines inquiétudes, dans la mesure où l'on prévoit l'ouverture de postes de professeurs dans le cadre de ce projet, mais que, parallèlement, on observe une pénurie de professeurs sur le campus principal, et que, dans certains cas, des professeurs doivent assumer des charges additionnelles.

Le président explique que le projet de la Cité du savoir permettra justement de résorber cette situation et d'équilibrer la distribution de la charge professorale, notamment par l'ajout de postes. Le président précise par ailleurs que le rattachement des professeurs ne sera pas déterminé en fonction d'un campus ou d'un autre. Cependant, l'ouverture de postes additionnels en lien avec le projet du campus Laval permettra de désenclaver le campus principal et d'améliorer cette situation.

En réponse à une question de M. Pierre Moreau, reprenant une question présentée précédemment par M. Desmarais-Tremblay, le président mentionne que l'on prévoit ouvrir le campus de la Cité du savoir pour l'automne 2009. Il précise que le bail de l'actuel campus Laval vient à échéance au 31 décembre 2009.

Considérant les développements de programmes prévus pour le campus Laval, M. Desmarais-Tremblay s'informe des ressources et services qui y seront prévus, notamment les ressources documentaires et les bibliothèques, ainsi que les lieux de stage.

La vice-rectrice adjointe aux études mentionne qu'une bibliothèque sera intégrée au nouvel édifice. Des lieux de stage seront disponibles à la Cité de la santé de Laval, mais également par la clinique multidisciplinaire en intervention psychosociale, prévue dans le projet. Sur les bibliothèques, M. Jean-Pierre Côté précise que les ressources documentaires relatives aux études des cycles supérieurs sont généralement disponibles sous la forme de fichiers électroniques. Il conviendra par ailleurs de définir des modalités pour la circulation des collections spéciales de manière à ne pas désavantager les collections disponibles sur le campus principal.

Relativement au projet de la Cité du savoir, le président signale que celui-ci constituera un projet académique stimulant, et que la Commission des études aura l'occasion d'être informée de ce développement. Le président précise que contrairement à ce qu'ont pu laisser entendre certains articles récemment publiés dans les journaux, ce projet constitue une initiative importante que l'Université compte réaliser de manière responsable, et selon des modalités qui assureront de préserver l'entièreté de la qualité de la formation.

M. Vincent Ranger s'informe si l'on prévoit présenter prochainement de l'information sur ce projet à la Commission des études.

Le président mentionne qu'en regard des divers chantiers académiques développés en lien avec ce projet, des démarches sont réalisées en collaboration avec les doyens et les directeurs de départements. Il reste entendu que la Commission sera informée ponctuellement de certaines étapes de ce projet, notamment sur les devis académiques.

M. Giovanni de Paoli signale qu'au-delà des questions relatives à la concurrence, aux taux de clientèles et aux développements, l'image et le rayonnement de l'Université passe avant tout par la qualité de ses programmes et des ses expertises. Il se dit inquiet de l'approche du Ministère qui évoque un encadrement plus contraignant.

Le président rappelle que ce projet se présente en cohérence avec les besoins du milieu universitaire et avec la mission de l'Université, définie selon des principes de pertinence et de qualité.

Le président remercie la vice-rectrice adjointe pour sa présentation; il adresse également ses remerciements à Mme Huynh et à M. Blondin, pour leur participation aux travaux présentés.

CE-1012-7

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES
- Mesures de rattrapage

CE-1012-7

A-33/1012^e/618

À la demande du président, la vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences présente les mesures de rattrapage qui ont été mises en place dans les cinq Départements de la Faculté qui ont eu des annulations de cours par les étudiants au cours du trimestre d'hiver 2008; ces mesures sont consignées au document A-33/1012^e/618, déposé en séance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les mesures de rattrapage prévues dans les départements de la Faculté des arts et des sciences ayant eu des annulations de cours par les étudiants au trimestre d'hiver 2008 —Département d'histoire, Département de littérature comparée, Département d'anthropologie, École de service social, Département de sociologie—, conformément au document A-33/1012^e/618.

CE-1012-8

AFFAIRES DIVERSES

CE-1012-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1012-9

PROCHAINE SÉANCE

CE-1012-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 13 mai 2008, à 14 heures.

CE-1012-10

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-1012-10

Le président remercie les membres étudiants sortants : MM. Maxime Desmarais-Tremblay, Éric Peters et Vincent Ranger, pour la qualité de leur participation aux travaux de la Commission.

La séance est levée à 15 heures 50.

Adopté le 13 mai 2008 – délibération CE-1013-2

Le président

Jacques Frémont